

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 20 janvier 2018 à 11 h à laquelle assistaient :

Madame la Mairesse Kimberly Meyer

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Éric Lessard
	Monsieur Philippe Couture
	Monsieur Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

## **CONVOCATION**

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Madame la Mairesse Kimberly Meyer, présidant la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

### **1. Constatation du quorum**

À 11 h 10 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

---

### **1. Résolution 2018-01-001 – Adoption de l'ordre du jour.**

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
4. Dépôt et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;

7. Rapport de la mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion :
  - 9.1. Règlement 2018-01 – règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus
10. Adoption de règlement :
  - 10.1. Règlement 2017-06 sur le traitement des élus
11. Projets de résolution
  - 11.1. Dépôt des déclarations des candidats à l'élection à l'élection du 5 novembre 2017
  - 11.2. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 11.3. Programme TECQ – résolution d'acceptation de la programmation
  - 11.4. Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
  - 11.5. Adhésion au CRE – Laurentides
  - 11.6. Appui à FILAU
12. Rapport des comités
  - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2017
13. Comité consultatif d'urbanisme – *Aucun dossier*
14. Correspondance –
15. Affaires nouvelles - aucune
16. Période d'intervention des membres du conseil –
17. Période de questions d'ordre générale aux citoyens
18. Clôture et levée de la séance.

---

**3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).**

---

**4. Résolution 2018-01-002 - Dépôt et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 16 décembre 2017.**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenues le 16 décembre 2017 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire et u procès-verbal de la séance extraordinaire tenues le 16 décembre 2017; et,

b) QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 16 décembre 2017, soient, et ils sont par les présentes ratifiés et adoptés.

---

**5. Résolution 2018-01-003 - Ratification du journal de décaissement**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 décembre 2017 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 77 265,03\$.

---

**6. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.**

---

**7. Rapport de la Mairesse concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.**

---

**8. Résolution 2018-01-004 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 22 janvier 2018, déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

---

**9. Avis de motion :**

**9.1 Règlement 2018-01 – Règlement concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Peter Richardson qu'il y aura adoption du règlement 2018-01 intitulé : «Règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et conduite des membres du Conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord», lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2018-01 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Présentation du règlement est faite séance tenante par Madame La Mairesse Kimberly Meyer.

---

## 10. Adoption de règlements :

### 10.1 Résolution 2018-01-005 – Règlement 2017-06 sur le traitement des élus

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 16 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du présent règlement a été faite lors de la séance du 16 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance du 16 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis public contenant toutes les mentions exigées par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* a été dûment donné par le secrétaire-trésorier le 22 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu avant ce jour le présent règlement et renoncent à sa lecture publique;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Éric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2017-06 sur le traitement des élus.

---

## 11. Projets de résolution :

### 11.1 Résolution 2018-01-006 – Dépôt des déclarations concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 (formulaire DGE-1038)

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU;

DE PRENDRE acte du dépôt par le secrétaire-trésorier des déclarations concernant la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 effectuées par les candidats suivants: Madame Kimberly Meyer, Monsieur Éric Lessard, Madame Louise Royer, Monsieur le conseiller Jean Cloutier, Monsieur Philippe Couture, Monsieur Charles de Broin et Monsieur Peter Richardson.

---

### **11.2 Résolution 2018-01-007 – Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

CONSIDIRANT QUE tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Mairesse : Kimberly Meyer  
Conseiller poste # 1 : Peter Richardson  
Conseiller poste # 2 : Éric Lessard  
Conseiller poste # 3 : Louise Royer  
Conseiller poste # 4 : Jean Cloutier  
Conseiller poste # 5 : Charles De Broin  
Conseiller poste # 6 : Philippe Couture

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil; et,

QUE conformément à l'article 360.2 de cette même loi, le Directeur général transmette au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'article 358 de cette loi.

---

### **11.3 Résolution 2018-01-008 - Programme TECQ 2014-2018 – résolution d'acceptation de la programmation**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

Il est RÉSOLU que :

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution; et,
6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

---

#### **11.4 Résolution 2018-01-009– Adhésion à l’Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon**

ATTENDU qu’il est dans l’intérêt de la municipalité de devenir membre de l’Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;

ATTENDU que madame la mairesse Kimberly Meyer a offert de siéger au conseil d’administration de cet organisme;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

Et RÉSOLU;

QUE le conseil municipal adhère à l’Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour l’année 2018 au coût de 100 \$ ;  
et,

DE DÉSIGNER madame la mairesse Kimberly Meyer, représentante de la municipalité au conseil d’administration de cet organisme.

---

#### **11.5 Résolution 2018-01-010 = Adhésion à CRE Laurentides**

ATTENDU qu’il est dans l’intérêt de la municipalité de devenir membre du CRE- Laurentides;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Éric Lessard

et RÉSOLU;

QUE le conseil municipal adhère à CRE Laurentides pour les années 2018 et 2019 au coût de 216 \$.

---

#### **11.6 Résolution 2018-01-011 – Appui à FILAU**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développements alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d’un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de la ministre responsable de la région des Laurentides, madame Christine St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mars 2017, le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, présentait lors d’une rencontre régionale tenue à Saint-Sauveur, à laquelle assistaient notamment

les huit (8) préfets de la région des Laurentides, les grandes lignes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE le FARR est mis en place avec un budget qui, à terme, atteindra 100M\$ par année;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2017-2018, 30 M\$ sont consacrés au FARR pour l'ensemble du Québec, à l'exception de la Métropole (Montréal) et de la Capitale nationale (Québec) qui disposent d'enveloppes distinctes;

CONSIDÉRANT QUE du montant de 30M\$, la région des Laurentides bénéficie d'une somme de 2,4M\$ pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le guide de présentation des priorités régionales de développements du FARR est disponible depuis avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2017-2018 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire; et,
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue le 6 juillet 2017, le comité directeur du FARR a approuvé à l'unanimité la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2,4M\$ pour l'an un du FARR (2017-2018), entre treize (13) projets cadres, lesquels se situent en droite ligne avec les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la desserte Internet constitue l'un des treize (13) projets cadres priorités par le comité directeur du FARR, pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE FILAU – Fibres Laurentides, organisme sans but lucratif, souhaite bénéficier d'une aide financière afin de réaliser un projet structurant à rayonnement régional;

CONSIDÉRANT QUE FILAU voit l'opportunité de pouvoir améliorer le cadre de vie des citoyens, l'attractivité générale des milieux de vie, la compétitivité des entreprises et assurer le développement économique par un service d'internet pour les zones non desservies et mal desservies sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'inscrit dans une priorité régionale « Assurer la compétitivité des Laurentides » et que quatre (4) autres MRC solliciteront un financement dans le cadre du FARR;



CONSIDÉRANT QUE les modalités de fonctionnement destinées au comité régional de sélection des projets FARR sont connues depuis juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les critères généraux de gestion du programme FARR sont disponibles depuis juillet 2017 et les formulaires pour le dépôt des demandes d'aide financière depuis le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités du programme FARR, les promoteurs doivent injecter une somme minimale de 20% du coût total admissible des projets;

CONSIDÉRANT QUE FILAU, agissant à titre de promoteur pour ce projet, s'engage à financer les sommes nécessaires à la réalisation dudit projet pour combler l'écart entre le coût total et la subvention du FARR;

CONSIDÉRANT QUE FILAU s'engage à utiliser la totalité de la subvention obtenue du FARR pour le bénéfice des citoyens de la région, notamment les citoyens de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord en procédant au branchement du service internet dans les zones identifiées;

POUR CES MOTIFS,

il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer  
et RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil confirme l'importance et l'urgence de desservir la population de la MRC des Laurentides, et notamment et spécifiquement les citoyens de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, en service internet pour les zones identifiées afin d'assurer son développement social;

QU'UN projet structurant de desserte internet dans la MRC des Laurentides viendra contribuer à combler un écart entre les collectivités de la région des Laurentides, mais aussi par rapport à celles du reste du Québec;

ET

QU'il appuie l'organisme FILAU pour le dépôt de sa demande d'aide financière auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le projet d'installation d'infrastructures et desserte internet dans le cadre du programme FARR.

---

## **12. Rapport des comités :**

### **12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 2017.**

---

**12.2 Comité consultatif d'urbanisme : *Aucun dossier***

---

**13. Correspondance – *Aucune***

---

**14. Affaires nouvelles – *Aucune***

---

**15. Période d'intervention des membres du conseil.**

---

**16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)**

---

**17. Clôture et levée de la séance**

**Résolution 2018-01-012 - Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 12 h 34.

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Monsieur Martin Paul Gélinas  
*Secrétaire-trésorier*